

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D ORAN
DAIRA DE GDYEL
COMMUNE DE BENFREHA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service publics, au cahier des charges. et à la séance d'évaluation des offres, Il est porté à l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales relatif au projet intitulé :

**ETUDE, SUIVI ET REALISATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE A L'ECOLE ZOUICHE
DJILALI A BENFREHA**

PARTIE : REALISATION

Que le projet est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

N°	Intitulé de l'opération	Entreprise attributaire du projet provisoirement	N° FISCALE NIF	Montant de l'offre	Délai de réalisation	Motif du choix
01	ETUDE,SUIVI ET REALISATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE A L'ECOLE ZOUICHE DJILALI A BENFREHA PARTIE : REALISATION	ETB DALIL KHAIRAT MOHAMED NOUR EL HOUDA RUE SIDI KHELILI N°05 SAIDA	184200101856174	14.470.281,00 DA	03 mois et 20 jours	Moins Disant

Les soumissionnaires, intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première parution du présent avis d'attribution provisoire .

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics, dans les dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

**Le Président de l'Assemblée Populaire
Communale par Intérim**